

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 188 /2026

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Rue de l'Aérogare

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société EUROVIA, en date du 25 juin 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de suppression d'une conduite d'eau rue de l'Aérogare à Marly, par la société EUROVIA pour le compte de la régie de l'eau de Metz Métropole,

- **A partir du lundi 6 juillet 2026 et jusqu'au vendredi 18 juillet 2026 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux susvisés au niveau du 11 à 32 rue de l'Aérogare à Marly le stationnement sera interdit sur le parking à proximité des travaux.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société EUROVIA chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société EUROVIA devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le Chef de la Police municipale ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société SMTPF et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société EUROVIA ,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de GRDF,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 30 juin 2026
Pour le Maire
l'adjoint chargé de
l'urbanisme, des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN

